

LE SERVICE TAAWIDATY EVOLUE

GUIDE D'UTILISATION DU PORTAIL DES DEMANDES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE MALADIE ET DE MATERNITÉ Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue et soucieuse de garantir à ses clients un service de meilleure qualité, la CNSS renforce sa transformation numérique en mettant à la disposition des assurés, un portail, à travers lequel les assurés auront la possibilité de déposer les demandes des Indemnités Journalières de Maladie et de Maternité.



L'accès au Portail est désormais possible via le service

«TAAWIDATY»



Vous trouverez ci-dessous les étapes à suivre pour établir ces demandes

ACCÈS AU SERVICE «TAAWIDATY»



ACCÈS AU SITE WEB www.macnss.ma



- > Entrer l'adresse «www.macnss.ma » sur le navigateur
- > Cliquer sur le lien du service « TAAWIDATY »



AUTHENTIFICATION

- > Saisir le numéro d'Immatriculation
- > Saisir le mot de passe

Le mot de passe du portail «TAAWIDATY» est identique à celui du portail «www.macnss.ma»

NOTEZ BIEN

L'assuré qui ne dispose pas d'un compte «MA CNSS», peut le créer en cliquant sur le bouton « créer un compte » au niveau du portail « MA CNSS»



DÉPÔT DES DEMANDES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE MALADIE

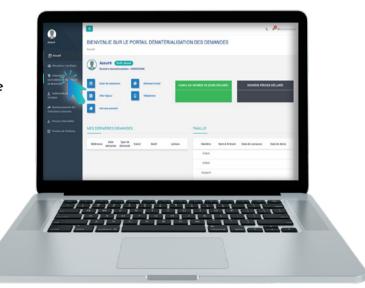


CHOISIR LA PRESTATION

« Indemnités Journalières de Maladie et de Maternité »

> Indemnités Journalières de Maladie et de Maternité

> " Indemnités Journalières de Maladie et de Maternité





APPUYER SUR LE BOUTON « CRÉER UNE DEMANDE »

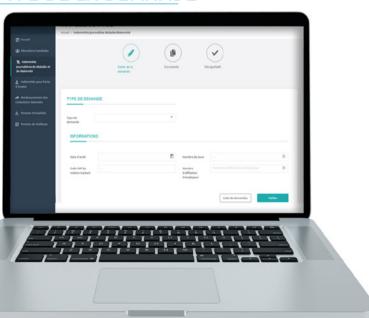
Créer une demande





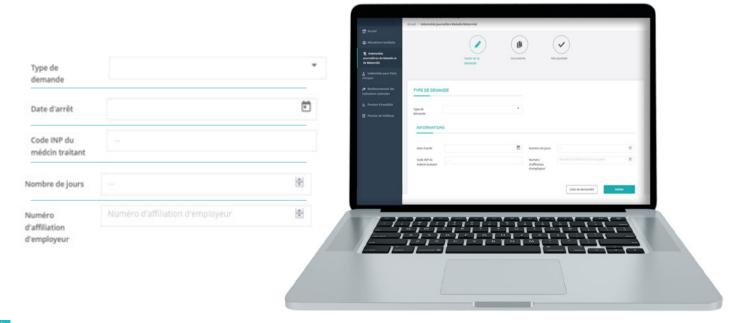
CHOISIR LE TYPE DE LA DEMANDE

Type de demande Accident





REMPLIR LE FORMULAIRE PAR LES INFORMATIONS DEMANDÉES



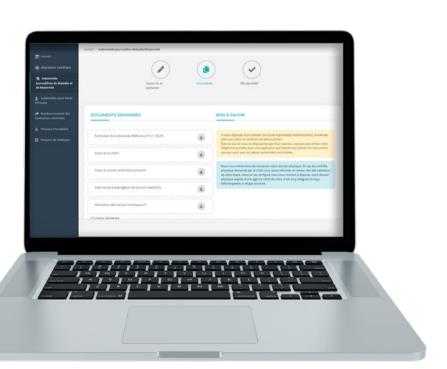


SCANNER ET SOUMETTRE LES PIÈCES DEMANDÉES

Documents demandés pour l'arrêt «Maladie»

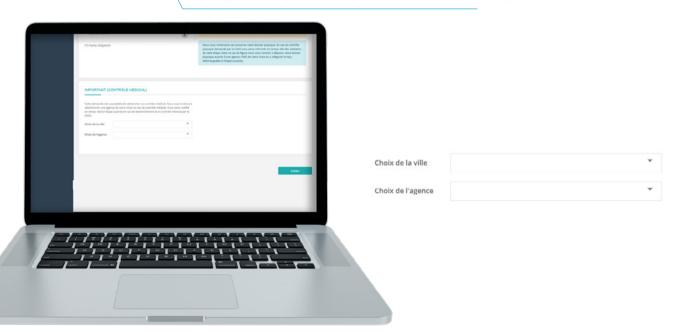


Documents demandés pour l'arrêt «Maladie suite à un accident»





CHOISIR UNE AGENCE AU CAS OÙ LA DEMANDE EST SOUMISE AU CONTRÔLE MÉDICAL





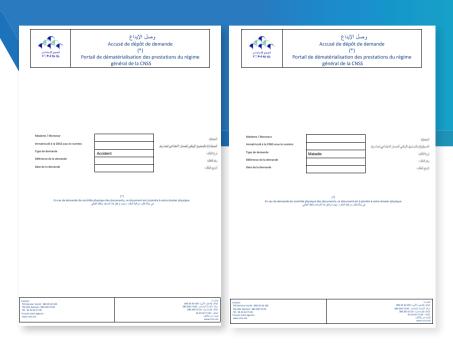
VALIDER ET TÉLÉCHARGER L'ACCUSÉ DE DÉPÔT DE DEMANDE

Valider





Télécharger l'accusé 🛓



NOTEZ BIEN

L'assuré est invité à choisir une agence de rattachement car certaines demandes d'Indemnités Journalières de Maladie seront soumises au Contrôle médical de la CNSS.

Dans ce cas, dès validation de la demande, le concerné sera informé que sa demande est soumise au contrôle médical et recevra le détail relatif au rendez-vous fixé pour la réalisation de ce contrôle par Mail et SMS. L'assuré sera donc invité à se présenter à l'agence qu'il a choisi à la date dudit rendez-vous.

DÉPÔT DES DEMANDES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE MATERNITÉ

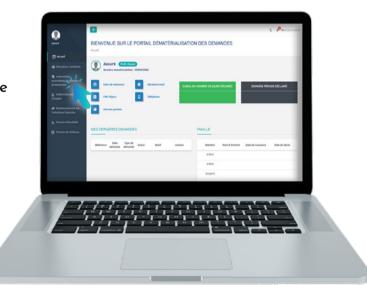


CHOISIR LA PRESTATION

« Indemnités Journalières de Maladie et de Maternité »

> Indemnités Journalières de Maladie et de Maternité

> Indemnités Journalières de Maladie et de Maternité





APPUYER SUR LE BOUTON « CRÉER UNE DEMANDE »

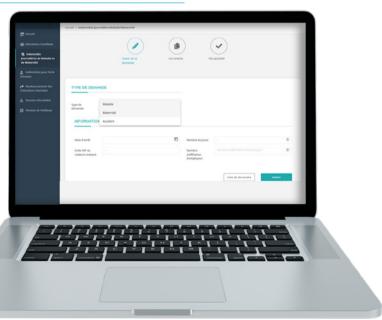
Créer une demande





CHOISIR LE TYPE DE LA DEMANDE

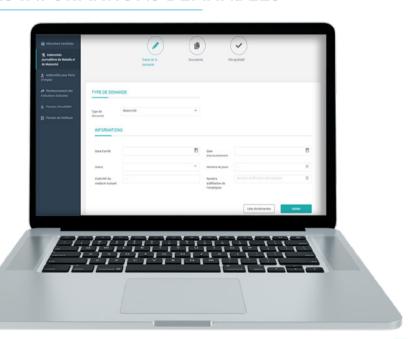






REMPLIR LE FORMULAIRE PAR LES INFORMATIONS DEMANDÉES







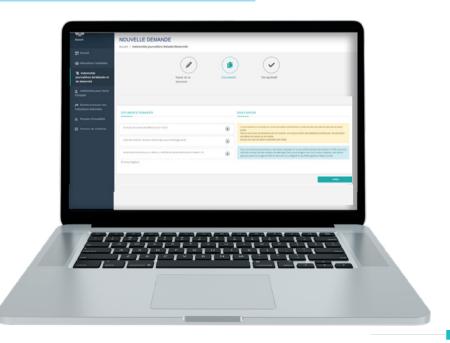
SCANNER ET SOUMETTRE LES PIÈCES DEMANDÉES

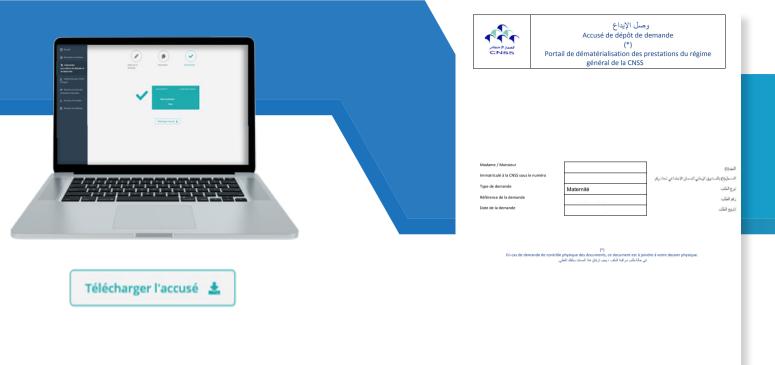




VALIDER ET TÉLÉCHARGER L'ACCUSÉ DE DÉPÔT DE DEMANDE

Valider





NOTEZ BIEN

Certaines demandes de l'Indemnité Journalière de Maternité peuvent être soumises à un contrôle physique. Dans ce cas, dès validation de la demande, la concernée sera informée que sa demande est soumise au contrôle physique.

Tel: 05 20 44 71 00 Trouvez votre agenc

L'assuré sera donc invité à se présenter à l'agence de son choix muni de son dossier de demande d'Indemnité Journalière de Maternité et de son accusé de dépôt.



Visitez notre site web https://www.macnss.ma/taawidaty













